



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FÉVRIER 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt deux, le 3 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 28 janvier 2022, s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	28	7	0

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2021,
- Débat sans délibération sur l'obligation de participation des collectivités locales à la protection complémentaire des agents en matière de santé et de prévoyance.

N°	Libellé	Rapporteur
1	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
2	Finances – Budget principal de la Ville – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021	Le Maire
3	Finances – Budget principal de la Ville – Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Le Maire
4	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Le Maire
5	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
6	Finances – Budget annexe lotissement « Colombier-Sellier » - Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Le Maire
7	Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Créations et révisions des AP/CP	Le Maire
8	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Jill GAUCHER
9	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Vote du budget primitif pour l'exercice 2022	Jill GAUCHER
10	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Fixation des frais et pénalités pour l'année 2022	Jill GAUCHER
11	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Fixation des frais et pénalités pour l'année 2022	Jill GAUCHER
12	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Admission en non valeur – Créances éteintes 2022	Jill GAUCHER
13	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'assainissement collectif – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur 2022	Jill GAUCHER
14	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement – AP/CP 2022-2 – 22SECU-AEP et révision et situation de l'AP/CP 2014-2 Périmètre de protection	Jill GAUCHER
15	Foncier – Lotissement Sellier – Cession d'un terrain à bâtir à Monsieur LAAFOUI – Parcelles BW 587 et 590, 1 Allée Camille Claudel – Signature du compromis et de l'acte de vente	Franck MICHOUX
16	Jeunesse – Évolution du dispositif d'aides aux jeunes à compter du 1 ^{er} janvier 2022	Maryvonne ROUX
17	Jeunesse – Organisation de week-ends jeunes durant l'année 2022 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Maryvonne ROUX
18	Centre Communal d'Action Sociale – Convention de fournitures de prestations de repas entre la Ville et le CCAS	Philippe FOURNIÉ
19	Culture – Espace Maurice Rollinat – Convention de partenariat entre la Ville et Fabrice Rebeyrolle artiste peintre	Mélanie CHAUVET
20	Culture – Médiathèque Paul Éluard – Tarifs et quotas d'emprunts	Mélanie CHAUVET
21	Direction Générale – Opération « Aide à la scolarité pour l'année 2022 »	Toufik DRIF
22	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION

N°	Libellé	Rapporteur
23	Associations – Attribution d’une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) de la Ville pour l’année 2022 et approbation de la convention	Solange MION
24	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles pour l’année 2022 à diverses associations sportives	Wendelin KIM
25	Sports – Attribution de subventions de fonctionnement 2022 aux associations sportives	Wendelin KIM
26	Sports – Attribution de subventions de fonctionnement 2022 aux associations sportives percevant une subvention supérieure à 23 000 €	Wendelin KIM
27	Sports – Course cycliste – Nice 2022 – Départ de la 3ème étape	Wendelin KIM
28	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – Approbation des statuts suite à la fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay et à la définition d’un nouvel intérêt communautaire	François DUMON
29	Foncier – Cession à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d’un ensemble immobilier situé sur les parcelles CT n° 162, 373 et 374, Quai du Bassin (<i>Délibération remise sur table</i>)	Franck MICHOUX

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/01 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur l’ouverture d’une ligne de trésorerie, de demandes d’aides à la transmission et à la création de commerces de proximité, de conventions de mise à disposition de locaux et de terrains communaux, de demandes de subvention et divers marchés.

DEL22/02 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).
6 voix contre : M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

1 voix contre par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/03 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).

7 voix contre : M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/04 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du Théâtre Mac-Nab pour l'année 2022.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/05 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Foire et salons pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/06 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT " COLOMBIER – SELLIER " – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Lotissement " Colombier – Sellier " pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/07 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/08 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2022 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).

5 abstentions : M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

1 abstention par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 voix contre : Mme GRISON.

DEL22/09 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2022 assainissement de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).

6 abstentions : M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

1 abstention par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/10 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/12 du Conseil municipal en date du 11 février 2021 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2021,

- de fixer le montant des frais et pénalités ci-annexés pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2022.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).

5 abstentions : M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

1 abstention par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/11 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – FIXATION DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/13 du Conseil municipal en date du 11 février 2021 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2021,

- de fixer le montant des frais et pénalités ci-annexés pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2022.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET).

5 abstentions : M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

1 abstention par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/12 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes du budget de l'eau potable précitées.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 abstention : Mme GRISON.

DEL22/13 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes du budget de l'assainissement collectif des eaux usées précitées.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 abstention : Mme GRISON.

DEL22/14 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE – CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – AP/CP 2022-2 – 22SECU-AEP ET RÉVISION ET SITUATION DE L'AP/CP 2014-2 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'ouverture d'une AP/CP pour les travaux de sécurisation de la distribution d'eau,
- de solliciter la DSIL Exceptionnelle à hauteur de 50 % soit 250 000,00 € HT,
- d'approuver la révision et la situation de l'AP/CP 2014-1 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MOREVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/15 – FONCIER – LOTISSEMENT SELLIER – CESSION D'UN TERRAIN À BÂTIR À MONSIEUR LAFOUI – PARCELLES BW 587 ET 590, 1 ALLÉE CAMILLE CLAUDEL – SIGNATURE DU COMPROMIS ET DE L'ACTE DE VENTE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compromis de vente ci-annexé relatif à la vente des parcelles de terrain à bâtir cadastrées section BW n° 587 et 590, sises 1 allée Camille Claudel, au prix de 25 €/m² HT, soit 15 950 € euros HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget article 7015.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/16 – JEUNESSE – ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'AIDES AUX JEUNES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations suivantes :
 - n°15/109 du 25 juin 2015,
 - n°18/46 du 23 février 2018.
- d'approuver l'évolution du dispositif d'aides aux jeunes proposé par le Pôle Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2022,
- de fixer la participation financière de la Commune pour le dispositif d'aides aux jeunes,
- d'imputer les dépenses fonction 422 article 6714.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/17 – JEUNESSE – ORGANISATION DE WEEK-ENDS JEUNES DURANT L'ANNÉE 2022 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs de week-ends jeunes construits pour et par les jeunes et accompagnés par le service Politique de la Ville, Renouvellement urbain, Jeunesse et Sports, durant l'année 2022, ci-dessous détaillés :

TARIFS WEEK-ENDS JEUNES :

MODALITES D'ORGANISATION	
ANNEE	2022
AGE	16/20 ans
Nombre de jours	2 à 3 jours
Nombre du nuits	1 à 2 nuits
Nombre de participants	7
Nombre d'animateurs	2
TARIFS PAR JOUR	
Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises mais payant un impôt local sur Vierzon	
FATL CAF MAXI 19,00 €	19,00 €
FATL CAF MINI 17,00 €	21,00 €
0,00 à 210,99	26,00 €
211,00 à 270,99	27,00 €
271,00 à 350,99	28,00 €
351,00 à 401,99	29,00 €
402,00 à 570,99	30,00 €
571,00 à 620,99	31,00 €
621,00 à 820,99	32,00 €
821,00 à 920,99	35,00 €
921,00 à 970,99	38,00 €
Supérieur à 971,00	41,00 €
NON VIERZONNAIS (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)	
Extérieur	79,00 €

Modalités de règlement :

Une première échéance avant le week-end sera facturée. Le solde pourra être versé en plusieurs mensualités, suivant un échéancier rempli auprès du Guichet unique.

Modalités d'annulation :

Pour tous les week-ends, les modalités d'annulation sont fixées comme suit :

- dans les 7 jours précédant le départ, le week-end sera facturé dans son intégralité,
- entre 8 et 14 jours précédant le départ, le week-end sera facturé dans sa moitié,

- entre 14 et 21 jours précédant le départ, l'acompte sera conservé.

Disposition concernant les week-ends :

- Pour toute annulation, en cas de force majeure en cours d'un week-end, celui-ci sera facturé au prorata du nombre de jours de présence,
- Les aides des Comités d'Entreprises ou organismes sociaux seront déduites des participations des familles sur la présentation d'une prise en charge,
- Sans présentation de documents, le tarif maximum est appliqué.

- d'appliquer les différentes modalités du règlement,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer les conventions et les actes y afférents,

- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/18 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de maintenir les tarifs comme suit :
 - 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile et le restaurant social,
 - 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat et l'accueil de jour Alzheimer,
- étant précisé que pour les repas améliorés et exceptionnels, le prix sera fixé par devis
- d'approuver la convention de prestations ci-annexée entre la Ville et le CCAS pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion,
 - d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,
 - d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/19 CULTURE – ESPACE MAURICE ROLLINAT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET FABRICE REBEYROLLE ARTISTE PEINTRE

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le tarif de vente du catalogue à 10 euros pièce
- d'encaisser les recettes des ventes par le biais de la sous régie du Musée de Vierzon
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat.
- d'imputer la dépense au budget 2022 fonction/sous-fonction 322, article 6135.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/20 CULTURE – MÉDIATHÈQUE PAUL ÉLUARD – TARIFS ET QUOTAS D'EMPRUNTS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 16/300,
- d'adopter les tarifs et les quotas d'emprunts des supports imprimés, multimédia et jeux ci-après :

ABONNEMENTS ANNUELS	TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS
	Livres et revues	Multimédia	Abonnement (unique pour tous supports)
Jeune ¹	Gratuit	5 €	Gratuit
Adulte résidant à Vierzon ²	Gratuit	13,00 €	Gratuit
Adulte résidant hors Vierzon mais dans la CDC	21,00 €	20,00 €	15,00 €
Adulte résidant hors Vierzon et hors CDC	21,00 €	21,00 €	30,00 €
Tarif réduit Pour les personnes en situation particulière ³	Gratuit	5€	Gratuit
Collectivités ⁴ Vierzon	Gratuit	Prêt non autorisé	Pas de changement
Collectivités hors Vierzon	Gratuit	Prêt non autorisé	Pas de changement
SERVICES		TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Carte perdue		2,00 €	Gratuit
Impression ou Photocopie (l'unité)		0,10 €	0,10 €
REMBOURSEMENT		TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Remboursement de tout support abîmé ou perdu (Livre, DVD, CD, jeux vidéos, jeux de société)		Prix d'achat du document	15,00 €
Revue		Prix d'achat du document	2,00 €

QUOTAS D'EMPRUNTS pour les lecteurs individuels		
Livre, revues, DVD, CD, livres audio	20 documents maximum	quels qu'ils soient
Liseuse	1	
Tablette (en consultation sur place)	1	
Jeux de société	3	
Jeux vidéos	1	

QUOTAS D'EMPRUNTS pour les Collectivités ²

1 Jeune (mineur de moins de 18 ans)

2 Ou payant un impôt à Vierzon

3 Personnes en situation particulière (bénéficiaires du RSA, allocataires de l'AAH, étudiants, chômeurs, retraités non imposables sans condition de domicile).

4 Collectivités (enseignants, animateurs, assistants maternels, bénévoles associatifs,...)

Livres imprimés et revues (hors livres audio)

30 livres et revues maximum

- de fixer la durée de prêt comme suit :

- 4 semaines pour les lecteurs individuels avec possibilité de porter la durée à 8 semaines en période estivale (juillet – août),
- 8 semaines pour les collectivités.

- d'établir des pénalités de retard consistant en la suspension des prêts, d'une durée équivalente au nombre de jours de retard pour rapporter tout type de documents. Cette suspension ne sera pas appliquée aux personnes ayant prévenu du retard par courrier, mail ou téléphone, et dans le cas de situations exceptionnelles (d'hospitalisation, de déménagement notamment),

- d'imputer les recettes sur le budget, fonction/sous-fonction 321, article 7088.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/21 DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION " AIDE À LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2022 "

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2022,
- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,
- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2022,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/22 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/23 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2022,
- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon, pour l'année 2022,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/24 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2022 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 400 € à l'association " Bois d'Yèvre Pétanque " pour participer à l'organisation du Prix de la Ville de Vierzon le 12 février 2022,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 960 € à l'association " Vierzon Triathlon 18 " pour avoir participé à la coupe de France Triathlon les 8, 9 et 10 octobre 2021 à Muret,
- d'attribuer une subvention de 3 850 €, à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de galas de boxe comprenant des combats professionnels et amateurs au dojo Jimmy Agard au cours de l'année 2022,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 11 520 € répartie comme suit :
 - Un rappel de 5 760 € (12 mois X 480 €) pour la prise en charge des loyers des locaux de l'association le Golf de la Picardière pour l'année 2021,
 - 5 760 € (12 mois X 480 €) pour la prise en charge des loyers des locaux dudit club pour l'année 2022.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/25 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser en février 2022, aux associations sportives ci-dessous, l'intégralité de la subvention de fonctionnement annuelle, à réception de leur dossier de demande de subvention,

soit la somme totale de 12 690 € répartie comme suit :

	Associations Bénéficiaires	Montant de la subvention
Activité Canine	Agility Éducation Canine	510 €
	Sport Canin Vierzonnais	890 €
Air Soft	Airsoft Mercenaire Association 18	500 €
Arts Martiaux	Aïkido Takemusu Vierzon	170 €
	Club d'Arts Martiaux Asiatiques	340 €
Automobile	Carterre Promotion	170 €
Billard	Amis du Tapis Vert	630 €
Boule Lyonnaise	Groupement Bouliste Vierzonnais	340 €
Boxe	Boxing Club Vierzon	660 €
Canoë-Kayak	Association Nautique Vierzon Canoë-Kayak	590 €
Cyclotourisme	Association Rando Découverte Vierzonnaise	200 €
	Berry Cyclo Rando Loisirs	1000 €
Équitation	La Bidauderie Équitation	950 €
E SPORT	Eighteen Gaming	300 €
Gymnastique d'entretien	Association de Gymnastique Volontaire	500 €
	Association Masculine de Gymnastique	590 €

	d'Entretien	
Pétanque	Bois d'Yèvre Pétanque	800 €
	Club Bouliste Vierzonnais	800 €
Relaxation	Yoga Potentille	250 €
Tennis	Tennis Loisirs Vierzon	430 €
Tir	Club de Tir Sportif	500 €
Triathlon	Vierzon Triathlon 18	800 €
Twirling	Happy Girls	170 €
Volley-ball	S.A.V. Volley	600 €

- de verser un premier acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle aux associations sportives mentionnées, conformément au tableau ci-dessous, et à réception de leur dossier de demande de subvention, pour l'année 2022,

soit la somme totale de 66 480 € répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Montants
Arts Martiaux	Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
	Judo Club Vierzonnais	2 760 €
	Vierzon Shotokan Karate	1 080 €
	Karate Club Vierzonnais	940 €
Athlétisme	Club Athlétique Vierzonnais Section local VVF Athlétisme	4 170 €
Automobile	Vierzon Sport Méca	800 €
Badminton	Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	890 €
Cyclisme	Club Cycliste Vierzonnais	7 290 €
Cyclotourisme	Cyclo-Touristes Vierzonnais	570 €
Équitation	Les Écuries de l'île Bragard	2 060 €
	Société Hippique de Vierzon	6 500 €
Escalade	Adhérence	590 €
Escrime	Cercle d'escrime	1 360 €
Football	S.L. Chaillot	5 750 €
Golf	Golf de la Picardière	7 960 €
Gymnastique sportive	La Vierzonnaise	9 220 €
Marche	Amicale Laïque Vierzon Villages	550 €
Moto	La Moto Verte Vierzonnaise	1 250 €
Natation	Association nautique Vierzon	600 €

Plongée	Berry Plongée	760 €
Tennis	S.A.V. Tennis	6 500 €
Tennis de Table	Vierzon Ping	1 900 €
Tir à l'arc	1ere Compagnie des Archers	930 €

- d'autoriser le Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

Monsieur Aurélien PERRINET ne participe pas au vote seulement pour l'association e-sport.

DEL22/26 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations sportives dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 € et faisant à ce titre, l'objet d'une convention, un premier acompte représentant 50 % de la subvention de fonctionnement 2021, en février 2022, et le solde en mai 2022,

soit la somme totale de 322 000 € répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Versement de la subvention en février	Versement de la subvention en mai	Total
Basket	Union Sportive Vierzonnaise	13 500 €	13 500 €	27 000 €
Football	Vierzon Football Club	70 000 €	70 000 €	140 000 €
Handball	Églantine Vierzon Handball	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Rugby	S.A.V. Rugby	32 500 €	32 500 €	65 000 €
Roller	Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	20 000 €	20 000 €	40 000 €

- d'approuver les conventions, ci-annexées, passées entre la Ville et chacune des cinq associations « Union Sportive Vierzonnaise », « Vierzon Football Club », « Églantine Vierzon Handball », « S.A.V. Rugby » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » percevant de la Ville, en 2022, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la Ville et lesdites associations,

- d'autoriser le Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/27 SPORTS – COURSE CYCLISTE PARIS-NICE 2022 – DÉPART DE LA 3ÈME ÉTAPE

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,

- d'imputer la dépense au budget 2022, article 6238, fonction 415.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/28 ASSEMBLÉES – APPROBATION DES STATUTS SUITE À LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORÊT AVEC EXTENSION À LA COMMUNE DE MASSAY ET À LA DÉFINITION D'UN NOUVEL INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les statuts tels que définis en annexe,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur le Préfet du Cher.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

DEL22/29 FONCIER – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ SUR LES PARCELLES CT N° 162, 373 ET 374, QUAI DU BASSIN (DÉLIBÉRATION REMISE SUR TABLE)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry l'ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées section CT n°162, 373 et 374, d'une superficie totale de 3 385 m², sises Quai du Bassin, à Vierzon,
- de céder cet ensemble immobilier au prix établi par la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher en date du 15 novembre 2021, soit 78 000 €,
- de désigner le Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au logement, travaux neufs, politique de la Ville et patrimoine, pour représenter la commune et signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme MASSICARD, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme DADSI), Mme GAUCHER (donne pouvoir à Mme MORÈVE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. SANSU), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. DUPIN), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme TAIRET), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

Fait à VIERZON, le 4 février 2022

Le Maire,



Nicolas SANSU